

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-151 du 18 Mai 1995

accordant la nationalité Béninoise à
Monsieur GRAGNANO Vincent Oreste
Lucien.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise et le Décret N°272/PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise et les instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-08 du 22 Janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU la requête en date du 7 Décembre 1994 de Monsieur GRAGNANO Vincent Oreste Lucien ainsi que les pièces produites et les résultats des enquêtes effectuées ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 9 Mai 1995

SECRET :

Article 1er.- La Nationalité Béninoise est accordée à Monsieur

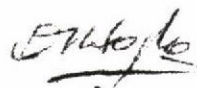
.../...

GRAGNANO Vincent Oreste Lucien, né le 16 Février 1922 à LASPEZIN (Italie) des feus GRAGNANO Antoine et PANE Hélène.

Article 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 18 Mai 1995

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de de la Défense Nationale,



Désiré VLEYRA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;



Pierre MEVI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,



Robert DOSSOU.-

Ampliation : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MAEC 4 MJL 4 Autres Ministères 16 Départements 6 DCCT 2 GCONB 2 FASJEP-UNB -ENA-DAN 5 Intéressé 1 Ambassade du Bénin 4 JORB 1 DACP 2.